



## Objectifs de la formation à l'exercice de la profession d'aide-soignant

La formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'aide-soignant vise l'acquisition des compétences pour organiser la collaboration avec l'infirmière.

L'aide-soignant(e) dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation de la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

L'aide-soignant(e) constitue un maillon indispensable de la chaîne des soignants au bénéfice des personnes soignées.

L'aide-soignant(e) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Les objectifs globaux et spécifiques sont de :

- former des femmes et des hommes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant,
- accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un état d'esprit de sollicitude, d'investissement et de recherche de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.
- permettre à chaque élève de devenir un « professionnel compétent » en recherchant la qualité de chaque intervention, tant au niveau des actes liés au soin du corps qu'à la relation avec la personne soignée, le tout dans un esprit de collaboration avec les équipes de soins.
- développer le sens de l'initiative et de l'anticipation pour un exercice professionnel responsable.